

138 rue de Pessac, 33 000 BORDEAUX

s3-bordeaux@snefsu.net

Le 10/03/2017

à M. Le Recteur de l'Académie de Bordeaux

Objet : propositions concernant la formation aux premiers secours des élèves et des professeurs d'Education Physique et Sportive dans l'académie.

Monsieur le Recteur,

Nous tenons à vous faire part de propositions afin d'améliorer la formation aux premiers secours des élèves, mais aussi des personnels que sont les professeurs d'Education Physique et Sportive qui exercent un métier où la gestion des risques, de la sécurité mais aussi des accidents est régulière.

Nous notons, suite aux axes donnés par l'instruction interministérielle n° 2016-103 du 24 aout 2016 que l'objectif de la formation d'un maximum d'élèves aux gestes de premiers secours est fixé : 50% des élèves de 3ème cette année, 60% en 2017/2018, 70% en 2018/2019. La volonté forte du rectorat de développer cette formation a été affirmée par la prise en compte du paiement de 7h par formation, pour les élèves collégiens, dès la rentrée 2016.

Nous nous en félicitons car nous souhaitons que cette formation soit dispensée à toutes et tous dans le cadre scolaire. Se former à l'action citoyenne en prodiguant protection et assistance pour soi et les autres, donner ou transmettre une alerte, etc..

Toutefois, nous considérons que les moyens horaires, sous forme d'HSE, pour rémunérer cette formation, ne sont pas suffisants. Ajouter ces formations à un emploi du temps complet, alourdit la charge de travail pour les personnels enseignants et non enseignants. En effet, outre le temps réservé à la formation, la charge de travail de l'enseignant est conséquente, citons : la gestion du matériel, celle des convocations, le traitement des données informatisées...

C'est pourquoi nous vous proposons que, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2017, la formation PSC1 soit proposée aux collègues enseignants en heures postes. Cela permettrait aux formateurs de faire le choix d'alléger leur service d'enseignement pour se consacrer au développement de cette formation auprès des élèves de leur établissement, voire au-delà. Ce serait ainsi, concrètement, donner des moyens efficaces pour que se développent ces formations dans notre académie. Il reste bien sûr à définir le nombre d'heures au regard du nombre de formations, et à ce titre un travail avec les formateurs, le rectorat et les représentants des personnels est indispensable.

Par ailleurs, compte tenu de la spécificité de notre métier d'enseignants d'Education Physique et Sportive, une remise à niveau régulière doit être proposée dans le cadre de la formation continue, pour tous. C'est une revendication que nous portons depuis plusieurs années.

Si nous enregistrons la réponse apportée aux avis émis par le CHSCTA du 6 décembre 2016, certaines remarques sont nécessaires.

Vos à l'avis « *Selon la réglementation en vigueur, il n'y a pas de limitation de durée à l'AFPS ni au PSC1. Le certificat reste donc valable toute la carrière de l'enseignant.* » Certes, mais de nouvelles

techniques, de nouveaux matériels (DAE par exemple), se développent (le RIF, référentiel interne de formation, est réactualisée très régulièrement), et il est illusoire de penser qu'un enseignant puisse totalement maîtriser les techniques et procédures à suivre sans formations adéquates réactualisées. C'est bien pour une meilleure efficacité sur ces questions que nous vous proposons une réactualisation régulière.

Vous répondez aussi que « La remise à jour est possible dans le cadre de formations organisées dans le plan de formation et basées sur le volontariat. Compte tenu des contraintes de la mise en place du plan académique de formation, il n'est pas possible d'ouvrir un nombre de places correspondant au total des enseignants d'EPS (près de 2500 enseignants). Un examen des priorités en matière de formation sera fait pour voir comment augmenter le nombre de places de remise à niveau. »

A notre connaissance, dans le PAF 2016-2017 aucune « remise à niveau en PSC1 » n'est prévue, même si nous notons 4 formations sur ces questions :

- formation continue des formateurs de formateurs PSC1
- formation continue des formateurs PSC1
- formation initiale des formateurs de formateurs PSC1
- formation initiale des formateurs PSC1

Celles-ci concernent exclusivement les formateurs ou les formateurs de formateurs du PSC1.

La « remise à niveau » que nous souhaitons, n'ayant pas d'obligation réglementaire à respecter (le diplôme étant valable toute la carrière), pourrait ainsi concerner plus de personnes que le PSC1, être faite sur un nombre d'heures réduites (1 journée par exemple).


Former tous les enseignants de l'académie (hormis les quelques 300 formateurs PSC1 professeurs d'EPS qui réactualisent en permanence leurs connaissances) doit être possible sur une durée de 5 ans. En effet, la DAFPEN a été en capacité de former tous les enseignants de collèges sur plusieurs journées avec la réforme des collèges, c'est bien une question de choix.

C'est donc une demande forte et urgente pour le PAF 2017/2018 (et ceux à venir) que nous vous formulons aujourd'hui. De plus, cette demande rejoint vos objectifs : elle vise l'amélioration de la formation PSC1 pour les élèves de l'académie, et une meilleure compétence des personnels dans l'exercice de leur métier notamment en Education Physique et Sportive et dans le cadre du sport scolaire.

En espérant que vous serez attentif à notre démarche qui vise à améliorer le service public dans notre académie, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations sincères.

Pour le bureau académique, Alain DE CARLO

Secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux



- IA-IPR d'EPS
- Direction Régionale de l'UNSS

- Préfet de Région